

## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

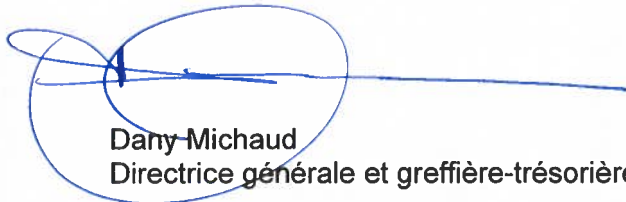
### **Règlement numéro 26-183 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux**

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors de la séance ordinaire tenue le 16 avril 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 26-183 édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux**

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement à l'hôtel de ville situé au 4<sup>e</sup> étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau ou en consultant le site Internet [www.sldg.ca](http://www.sldg.ca).

**DONNÉ** à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 22<sup>e</sup> jour d'avril 2026.



Dany Michaud  
Directrice générale et greffière-trésorière